

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HESINGUE

séance du 02 mars 2026

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 26 février 2026.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Absents excusés :

Jocelyne SCHIRCH

M. Christian LANDAUER n'a pas pris part au vote de la délibération 2026 12, ayant rejoint la séance à 18 h 11, celle-ci ayant débuté à 18 h 00.

Procurations :

Jocelyne SCHIRCH donne procuration à Gaston Latscha

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

Nombre de membres en fonction : 23

Nombre de membres présents : 21

Procurations : 1

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes Pour : 22

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Publiée le 5 mars 2026

Transmise au Représentant de l'État le 5 mars 2026

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## 2026 12 - Approbation du procès-verbal de la séance du 02 02 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 février 2026.

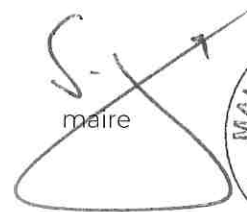
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
Fait à Héisingue, le 4 mars 2026

Élodie MADAULE :



Secrétaire de séance

Gaston LATSCHA :



maire

